



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY 8 septembre 2021 à 19h00

PRESENTS : Mme Marie-Paule BAY, MM. Eric MISSILLIER, Philippe SIMONETTI, Anthony TROMBERT, délégués titulaires

M. Olivier NICODEX, Mme Marielle TILLOLOY, délégués suppléants

Approbation du compte rendu de la réunion du Comité syndical du 7 avril 2021

1. Décisions prises dans le cadre des délégations du comité syndical au président

► Acquisition d'une dameuse PRINOTH pour un montant de 187 952,75€ HT et reprise des deux dameuses pour un montant global de 24 000€ HT

► Acquisition d'un scooter des neiges pour un montant de 17 518,33€ HT

Soit un investissement total de **181 471,08€ HT** financé à hauteur de 100 000€ par le Conseil départemental dans le cadre du Contrat départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2021.

► Souscription d'un emprunt de 70 000€ auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 0,37% sur une durée de 7 ans soit une annuité de 10 134,68€

2. Redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond

Monsieur le Président indique que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire des communes ayant donné compétence au syndicat intercommunal pour la création et la gestion des pistes de ski de fond a été instituée par délibération du comité syndical du 21 janvier 2013 conformément aux articles 81 et 83 de la loi montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L 5211-25 du C.G.C.T.

Il rappelle également la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Général en application des articles L342-27, L342-28, L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance.

Après avoir présenté les modalités de perception et d'harmonisation mises en place par l'Association Haute-Savoie Nordic, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Assemblée Générale et des décisions des Assemblées Générales de la Fédération Régionale « Rhône-Alpes Nordique » et de Nordic France, Monsieur le Président propose au conseil syndical d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2021/2022.

TITRE D'ACCES	Tarif normal	Tarif prévente
Nordic Pass National Adulte	210,00€	180,00€
Nordic Pass National Jeune	75,00€	65,00€
Nordic Pass 74 Adulte	140,00€	119,00€
Nordic Pass 74 Jeune	52,00€	44,00€
Nordic Pass Agy Adulte	77,00€	65,00€
Nordic Pass Agy Jeune	37,00€	32,00€
Nordic Pass Agy Scolaires	17,00€	
Nordic Pass Hebdo Agy Adulte	42,00€	
Nordic Pass Hebdo Agy Jeune	23,00€	
Nordic Pass 3J AGY Adulte	22,00€	
Nordic Pass 3J AGY Jeune	12,00€	
Redevance journalière Agy Adulte	8,50€	
Redevance journalière Agy Jeune	5,00€	
Redevance journalière ½ tarif Adulte (RSF/Aoste)	4,20€	
Redevance journalière ouverture partielle AGY Adulte	5,50€	
Redevance journalière groupe (>10) AGY Adulte	7,50€	
Redevance journalière Scolaire – 1° degré	4,00€	
Redevance journalière Lycée	6,00€	
Redevance journalière Classe de neige/colo	4,50€	

* les prix prévente sont consentis du 1^{er} octobre au 15 novembre 2021

Supports RFID rechargeables

Le prix de vente au client du support RFID rechargeable est fixé à 1€.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Lors de l'achat, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, nationaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

Concernant le Nordic Pass site saison adulte et jeune : le domaine nordique a la possibilité soit de vendre au tarif normal toute la saison (période de prévente comprise) soit de fixer un tarif prévente et un tarif normal (écart conseillé de 12%).

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »

L'achat d'un Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur un forfait séance acheté en Suisse Romande et dans le Val d'Aoste.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre domaine nordique du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux groupes

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocitaires aux groupes constitués (CE, Associations, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en ristournera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit.

Nordic Pass Scolaire

Un enfant bénéficiant d'un Nordic Pass Scolaire peut revenir skier gratuitement pendant tout l'hiver sur le domaine nordique où il est venu avec son école.

Invitation Famille

Le Nordic Pass Scolaire donne droit à 1 accès aux pistes gratuit pour les frères et sœurs de l'enfant bénéficiant d'un Nordic Pass scolaire et 1 accès aux pistes demi-tarif pour les parents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2021/2022.

3. Informations – Questions diverses

◆ Concernant l'acquisition du nouvel engin de damage, M. le Président souligne que, s'agissant d'une dameuse de la marque PRINOTH, fournisseur du parc de la SOREMAC, gestionnaire du domaine skiable des Carroz, l'entretien sera assuré par la SOREMAC dans le cadre d'une convention à intervenir entre le syndicat et ladite société.

Ce fonctionnement permettra d'assurer un entretien complet (machine+équipements) puisque l'engin accèdera aux ateliers des Carroz par les pistes alors que précédemment la dameuse était dé-chenillée et transportée sur remorque.

Cette nouvelle acquisition doit permettre de limiter le poste « Entretien du matériel roulant » qui pesait très lourdement sur le budget.

◆ M. le Président informe l'assemblée de sa participation le 03 septembre dernier à une réunion départementale en présence de M. Martial SADDIER, Président du Conseil départemental, M. Nicolas RUBIN, 1^{er} Vice-président en charge des Sports, M. Jean-Marc PEILLEX, Vice-président en charge du Tourisme et de la Montagne, Mme Catherine JULLIEN-BRECHES, Présidente de la Commission Tourisme et Montagne et Mme Odile MAURIS, Présidente de la Commission Sports. Cette rencontre était destinée à échanger sur les attentes et projets des gestionnaires de sites de ski nordique.

Face à la vétusté de la quasi-totalité des sites hauts-savoyards, le Département a décidé d'impulser une dynamique de développement des sites nordiques et de soutenir financièrement la réhabilitation des infrastructures existantes.

M. le Président du SIVU d'Agy a profité de l'opportunité qui lui était donnée pour défendre le projet de réaménagement du site d'Agy.

Un groupe de travail composé :

- de représentants du Centre Nordique d'Agy (2 titulaires et 1 suppléant), du Ski-Club d'Agy (2 titulaires et 1 suppléant), de l'ESF (2 titulaires et 1 suppléant)

- de 3 délégués syndicaux de chaque commune

- de MM les Maires d'Arâches-la-Frasse et de Saint Sigismond

sera chargé de peaufiner le projet actuel afin de transmettre un dossier complet au Département.

La séance est levée à 19h45

Monsieur le Président

Eric MISSILLIER

